Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **35 (1909)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Report . . .	Fr.	380 000
à ciel ouvert du raccordement à la gare de Montreux. Tranchée pour la ligne à ciel ouvert à la halte de Territet ; fouilles pour le mur de soutènement, terrassements pour le raccordement à Veytaux. Le tout, y compris le transport de déblais . . .	»	232 554
Murs de soutènement et revêtement, y compris construction partielle du funiculaire	»	639 141
b. *Tunnels :*		
Extraction des déblais, maçonnerie, chape, niches et portails	»	2 766 750
c. *Ponts :*		
Passerelles, passages sous voie, marquises, ascenseurs à bagages	»	110 041
d. *Ballastage*	»	26 828
e. *Empierrement,* y compris carrelage des trottoirs de Territet	»	24 160
2. *Voie de fer :*		
Dépose et repose des voies, plus-value pour rails de 50 kg. par mètre courant dans les tunnels	»	28 000
3. *Bâtiments*	»	1 000
4. *Télégraphe,* signaux et divers . . .	»	20 000
Total pour D . .	Fr.	4 228 474
E. *Imprévus.* . . . . . total . .	»	171 526
Montant total du devis . .	Fr.	4 400 000

Il est à remarquer que les chantiers se trouveront à proximité immédiate du lac pour le dépôt des déblais et des carrières pour l'approvisionnement des pierres.

On devra naturellement déduire de cette dépense la valeur des terrains de la ligne actuelle devenant disponibles.

On compte une durée de deux ans pour l'exécution des travaux.

Association romande pour la navigation intérieure.

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur.

Vous n'ignorez pas qu'il s'est constitué récemment, en Suisse romande, une Association pour le développement de la Navigation Intérieure.

Cette Société est appelée à centraliser les efforts des personnes qui, se basant sur les études et les expériences faites dans d'autres pays, estiment que le nôtre ne saurait demeurer plus longtemps indifférent à l'égard d'un progrès économique qui ne tardera pas à s'imposer.

Permettez-nous, par votre organe, d'adresser ici un chaleureux appel aux ingénieurs, aux industriels, ainsi qu'aux personnes appartenant à des professions libérales, pour leur demander leur adhésion.

Nous n'avons, hélas! aucun avantage matériel à leur offrir en échange. Il ne s'agit que de l'intérêt du pays. Mais nous estimons que c'est déjà beaucoup.

Aux termes de l'article 5 de ses statuts, notre Association reçoit des membres *effectifs,* payant une cotisation annuelle de cinq francs ; des membres *collectifs,* cotisation fr. 10 (raisons sociales, sociétés, corporations, etc.) ; enfin les adhérents désireux de s'acquitter en une seule fois de leurs cotisations peuvent se faire recevoir *membres à vie* moyennant un versement unique de cinquante francs au minimum.

Parmi les premières adhésions recueillies, il convient de mentionner :

Le Département fédéral de l'Intérieur ; l'Association commerciale et industrielle de Neuchâtel ; la Chambre de Commerce de Genève ; la Chambre de Commerce française de Genève ; la Chambre syndicale de l'Automobile, du Cycle et parties qui s'y rattachent ; la Société générale pour le commerce des matériaux de construction, Fribourg ; la Section neuchâteloise de la Société suisse des Voyageurs de commerce ; la Société fribourgeoise des Ingénieurs et Architectes, etc., etc.

Le Comité se compose actuellement de :

MM. Isaac Soullier, président, Genève ; Georges Autran, premier vice-président, Genève ; Ch.-J. Mégevet, deuxième vice-président, Genève ; Paul Balmer, secrétaire, Genève ; Camille Morel, trésorier, Genève ; H. Develey, ingénieur en chef des Travaux publics, Lausanne ; Ch. Borel, ingénieur, Neuchâtel ; Gremaud, ingénieur cantonal, Fribourg ; lieutenant-colonel d'Allèves, ingénieur de l'Etat, Sion.

Les adhérents des cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Valais se groupent en sections ayant pour principale tâche d'étudier les questions qui concernent plus particulièrement leurs intérêts régionaux.

Chacun de ces cantons est représenté par un délégué dans le sein du Comité, dont le siège est à Genève, rue de la Cité, 19.

Nous vous prions, Monsieur le Rédacteur, de bien vouloir signaler le puissant mouvement d'opinion publique grâce auquel la Suisse romande se trouvera dotée, dès les premiers jours de 1909, d'une organisation ne le cédant en rien aux importants groupements qui, à Bâle, à St-Gall, à Zurich, poursuivent le même but.

Veuillez agréer, etc.

Genève, le 21 décembre 1908.

Association romande pour la Navigation Intérieure :

Le Secrétaire, Le Président,

Paul Balmer. I. Soullier.

Divers.

Concours pour un collège à Pully.

Nous reproduisons aux pages 6, 7 et 8 les principales planches des projets « En Coteau » (IIme prix), de MM. Taillens et Dubois, architectes, à Lausanne, et « Trois au guillon » (IIIme prix), de MM. Weissbrodt et Jasselin, architectes, à Renens et à Genève.

[1] Voir No du 25 décembre 1908, page 286.